Réveil Agricole

Qualité du pain et variétés de blé

A plusieurs reprises, nous avons noté dans cette page, que dans l'ensemble nos variétés de blé présentaient une qualité satisfaisante et qu'il était possible d'en obtenir du pain de bonne qualité. C'est l'opinion de M. le professeur Schribreux, et aussi celle de nos généticiens les plus distingués. Comme le signalait dernièrement ce savant, les ouvriers spécialisés faisant de plus en plus défaut, la boulangerie a une tendance marquée à réclamer des farines possédant un grand pouvoir d'absorption pour l'eau, ce qui permet de vendre au même prix que le pain, une proportion d'eau excessive.

D'autre part, certains publicistes ne se font pas faute d'affirmer que la politique d'encouragement pratiquée ces dernières années par les Pouvoirs publics a largement contribué à pousser à la surproduction, les cultivateurs cherchant surtout à obtenir de très gros rendements sans se soucier aucunement de la qualité. Comme conséquence, poursuivent-ils, de l'emploi de ces blés très prolifiques, on extrait des farines pauvres, avec lesquelles on ne peut fabriquer que du pain de mauvaise qualité, d'où la sous-consommation observée.

Dans le Bulletin de l'A.G.P.B., M. Hallé rappelle que la surproduction a débuté en 1929 et 1932 avec deux grosses récoltes qui ont précédé de beaucoup les mesures de défense du marché du blé, appliquées par les Pouvoirs publics.

Il faut considérer que ces récoltes excédentaires sont la conséquence des efforts techniques demandés aux producteurs après la guerre, à un moment où le déficit en blé obligeait notre pays à faire chaque année l'acquisition de 1 à 2 milliards de francs de blés étrangers.

La production agricole ne se règle pas aussi facilement que certains se le figurent. D'importants progrès ont été réalisés certes, mais sans à-coups, et c'est beaucoup plus à la faveur des années exceptionnellement sèches et favorables, que furent obtenus les rendements inespérés des années 1929, 1932, 1933 et 1934.

Il n'est donc pas exact de dire que ce sont les mesures de protection prises par les Pouvoirs publics qui ont favorisé cette surproduction, elles ont eu, tout au plus, pour objet d'enrayer la chûte catastrophique des cours du blé et la ruine de notre Agriculture.

Sans doute, ajoute l'A.G.P.B., les surfaces cultivées en blé se sont légèrement accrues, mais cette erreur des agriculteurs est imputable à l'absence de nos céréales secondaires.

Pour ce qui concerne la culture de variétés de blé de qualité, il faut dire que les producteurs n'ont nullement été encouragés à les rechercher, la meunerie n'ayant que bien rarement consenti à les surpayer.

LA LEGENDE DU MAUVAIS BLE FRANÇAIS

D'ailleurs la notion de la bonne qualité boulangère des blés est loin d'être élucidée. L'Académie d'Agriculture, dans sa séance du 8 janvier 1936, a repris l'étude de cette importante question. M. Nottin, professeur à l'Institut National Agronomique fit connaître que « tous les jugements portés sur la valeur respective des blés, déterminée à l'aide de l'extensimètre Chopin, avaient besoin d'être revisés ».

« Les résultats donnant le W, si favorables aux blés exotiques sont, complètement faussés, parfois du simple au double, parce que l'on opère sur des farines provenant de blés plus ou moins secs, et qui, dans les conditions où l'on conduit les essais à l'extensimètre, n'ont pas le même degré d'humidité totale ».

Après cette communication, M. Schribaux souligna combien il ne fallait « pas faire confiance trop rapidement aux méthodes nouvelles d'appréciations de la qualite boulangère ».

« La communication de MM. Nottin et Daron, a ajouté M. Shribaux appellerait bien d'autres reflexions. Je me bornerai à faire remarquer que le procédé dit de pétrissage direct, récemment introduit en boulangerie, et très souvent employé, conduit à préparer la pâte, comme on prépare du mortier ; il consiste à mettre dans le pétrin dès le commencement de l'opération toute la farine et toute l'eau qui entreront dans la pâte. L'ouvrier ne règle plus la compacité, la tenacité de la pâte, comme il le faisait au cours du pétrissage à bras, et comme il continuait à le faire au début de l'adoption du pétrin mecanique. Il s'ensuit qu'on fabrique des pâtes trop souvent, les unes insuffisamment hydratées, les autres trop hydratées, suivant les cas. Est-il surprenant que nous consommions tant de pain de mauvaise qualité ? ».

« MM Nottin et Daron seraient bien inspirés en étudiant tout spécialement les blés réputés mediocres, tels que Vilmorin 23, en preparant la pâte à différents degrés d'humidité. Pareille étude conduirait, j'en suis persuadé, à cette conclusion : il y a peu ou point de mauvais blés ; il y a surtout de mauvais boulangers, des boulangers ne sachant plus, ou ne se donnant plus la peine de plier, d'adapter leur fabrication aux caractères particuliers de la farine qui leur est livrée ».

M. Fleurent, autre spécialiste, insistant sur le même sujet, a formulé les conclusions suivantes :

« L'Agriculture étant maintenant à même de livrer à la meunerie des blés de qualité qu'elle réclame, le problème de la préparation du bon pain reste uniquement conditionné par une technique boulangère en rapport avec les connaissances actuellement acquises sur les constituants du grain de blé et sur les phénomènes physiques et chimiques qui se passent au cours de la panification ».

La valeur boulangère des blés peut être facilement déterminée par des épreuves de mouture et de panification ; à chaque fois que l'on opère ainsi, les blés à grand rendement se classent en tête, contrairement aux affirmations de la meunerie. Ce qu'il faut chercher à créer, a dit en terminant, M. Schribaux, ce sont des blés de conciliation, assurant à la fois un rendement élevé et une grande valeur boulangère, mais il faut pour celà faire de longs et nombreux essais, car l'hybridation est une véritable loterie, et les laboratoires officiels n'en ont pas les moyens, alors qu'en Allemagne, on dispose de crédits importants.

La meunerie a imposé pour l'étude des blés l'extensimètre Chopin dont les indications n'ont aucune valeur. Pour que les meuniers s'approvisionnent exclusivement en blés français, il faut ou supprimer l'admission temporaire, ou tout au moins la réexportation des farines qu'à l'identique au lieu de l'équivalent.

LABOR.

LES ALIMENTS AZOTÉS

sont indispensables aux **vaches laitières**, aux animaux en **période de croissance** ou **fournissant un gros travail.**

Le Blé en contient : 15 à 16 %
La Fève : 23 à 24 %
L'Extrait de Soya a H. N. : 47 à 48 %

C'est-à-dire **qu'un Kilo d'Extrait de Soya** en fournit autant que **2 kilos de Fèves** ou **3 Kilos de Blés.**

Notice et échantillon aux **HUILERIES DU NORD** (serv. R), à LOMME (Nord).

9387

GRATUITEMENT

vous pouvez trouver des renseignements pratiques qui vous permettront de

mener à bien votre élevage,

en lisant les travaux du Professeur Kaufmann, de l'École Vétérinaire d'Alfort, membre de l'Acᵈᵉ de Médecine.

1° Bréviaire de l'Éleveur de chiens et de chats.
2° Bréviaire de l'Aviculteur et de l'Éleveur de lapins.
3° Bréviaire de l'Éleveur de gros animaux.

Ces brochures sont envoyées, gratis et franco, à toute personne en adressant la demande aux **LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES CHATELAIN**, 2, rue de Valenciennes, Paris.

9400

LE CONTINGENT DE LA PRODUCTION BETTERAVIÈRE POUR 1936

Ce contingent a été fixé ainsi qu'il suit :

1. Contingent sucre. — Les planteurs ayant droit à un contingent dans une fabrique de sucre verront ce contingent fixé de la façon suivante :

Le contingent accordé sera égal à la moyenne des années de base diminue de 9 à 11 %, le chiffre 11 % étant un taux maximum qui ne peut être dépassé. Ce contingent pourra être réduit :

a) De la moitié de l'excédent de chaque planteur en 1934.

b) De l'excédent total de chaque planteur en 1935, à moins que le planteur refuse la résorption et préfère courir le risque d'exporter cet excédent en payant 60 % des frais de l'opération.

2. Contingent alcool. — Le contingent alcool est le même que celui des années précédentes diminué de 1 %. Les planteurs qui livrent en distillerie ont donc le droit de livrer la même quantité de betteraves que l'an dernier, moins 1 % de cette quantité.

LES DIFFERENDS ENTRE LES PLANTEURS ET LES FABRICANTS DE SUCRE

Le décret du 12 mars 1936 se rapportant à la campagne sucrière 1936-1937, se trouve modifié comme suit par un autre décret publié au J.O. du 24 avril.

« Les différends visés à l'article 1er du décret du 8 août 1935 et se rapportant à la campagne 1936-1937 devront être portés devant la Commission prévue au dit article avant le 20 mai 1936 ».

Rappelons que le décret du 12 mars avait fixé comme date limite, pour le dépôt des déclarations de différends entre les parties intéressées, le 1er mai. C'est donc un répit de 20 jours qui est accordé aux planteurs, dont ils sauront profiter.

CONTRE 1ᵉᵉ les maladies infectieuses employer le **CURAZOL**, de **R MARTIN**, à **Poignies.** (Vᵉ plus loin aux annonces).

206

LE ROLE DES CONTROLEURS LAITIERS DANS LA PRODUCTION DU LAIT PROPRE

La commission mixte du Comité National du lait et du Conseil Supérieur de l'élevage avait convoqué le mois dernier, à Paris, un certain nombre de contrôleurs laitiers afin de leur exposer un programme d'amélioration des methodes de production hygieniques du lait.

51 contrôleurs diplômés des cours temporaires de controle laitiers et venus de 31 départements, ont pris part à ces journées d'études.

M. Leroy, secrétaire général technique du Comité de contrôle laitier énumera les conditions générales de propreté à l'étable.

M. Guittonneau, directeur du Laboratoire National des industries laitières, établit les rapports existant entre la propreté biologique du lait et ses utilisations industrielles.

Les contrôleurs s'exercèrent ensuite à faire des experiences de catalase, de dosage de caséine et matière grasse par le procede Leroy, et apprirent à utiliser des pompes speciales pour filtration des laits permettant leur facile classification selon le degré de proprete.

Dans chaque syndicat de contrôle laitier ou exercent ces contrôleurs, aura lieu dans le courant de l'année 1936, un concours de propreté qui permetira de récompenser les producteurs et les vachers ayant fait le maximum d'efforts efficaces pour produire un lait de bonne qualité. La table de pointage pour le classement sera la suivante :

	coefficient
Aménagemcnt de l'étable.....	1
Etat de santé des animaux....	1
Prop. corporelle des animaux	2
Propreté des vaches et soins au moment de la traite....	3
Propreté des instruments.....	2
Précaution après la traite pour la conservation du lait.....	1

En principe, les contrôleurs se serviront de cette table pour faire un premier classement : les étables reconnues les meilleures seront visitées en vue d'un classement définitif par une commission dont feront partie les directeurs dee services agricoles et vétérinaires des départements intéressés.

L'IMPORTATION EN FRANCHISE DES POMMES DE TERRE DU MAROC

Par arrêté publié au J.O. du 9 avril il est ouvert à l'importation en franchise des droits de douane un contingent supplémentaire de 15.000 quintaux de tubercules originaires et importées directement de la zone française de l'Empire Chérifien.

Echos et Informations

LE REGIME DES ASSURES SOCIAUX DE L'AGRICULTURE

Le Journal Officiel a publié le 9 avril (Ministère du Travail) une circulaire relative à l'application du décret du 24 Mars 1936, portant réglement d'administration publique pour la mise en vigueur du décret du 30 Octobre 1935 modifiant le régime des assurances sociales applicable aux assurés de l'Agriculture.

LES PRODUCTEURS DE FRUITS ET DE LEGUMES

Le dernier Bulletin de la Confédération des Producteurs de fruits et légumes (8 rue du Cardinal Mercier, Paris) met en comparaison les chiffres détaillés de contingents d'importation du 2e trimestre 1936 avec ceux du deuxième trimestre 1935 et se félicite des réductions obtenues dans les termes suivants :

« L'examen de ces chiffres témoigne de la volonté très nette du Ministre actuel de l'Agriculture d'assurer une meilleure protection de la production agricole française.

« Deux contingents, tout spécialement, soulevaient de très graves difficultés : celui des légumes frais et celui des fruits frais dits de la catégorie D (abricots, pêches, amandes, prunes, cerises, fraises, etc.).

« Ce que nous avons pu savoir nous permet d'affirmer que le Ministre de l'Agriculture s'est heurté à une opposition farouche des services du Ministère du Commerce et de celui des Affaires Etrangères, et que pour arracher une décision favorable aux intérêts agricoles, il a dû faire preuve de beaucoup d'énergie et de volonté. »

PEUT-ON OBTENIR DES POMMES DE TERRE PAR SEMIS DE GRAINES

La dégénérescence constatée sur les cultures de pommes de terre serait due pense-t-on à la multiplication asexuée de cette plante. Pour l'éviter certains ont conseillé de recourir au semis de graines de pommes de terre.

Par le semis on obtient rarement des tubercules ayant une valeur alimentaire : ces tubercules sont en général petits, aqueux, difficile à conserver. En outre, la replantation doit être répétée plusieurs années consécutives avant que les tubercules soient devenus comestibles.

L'ECOULEMENT DES BLES DES RECOLTES 1933 ET 1934

Le décret du 29 Avril 1936 publié au J. O. du 2 Mai fait connaître que l'effet des contrats de prise en charge des blés des récoltes de 1933 et 1934 souscrits en conformité des dispositions du décret C du 29 Juin 1935 est prolongé jusqu'au 31 Mai 1936.

Toutefois les titulaires de ces contrats qui ne désireraient pas bénéficier de cette prolongation devront en informer le Ministre de l'Agriculture dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent décret au Journal Oofficiel.

Conseils aux Aviculteurs

Le lapin-fauve de Bourgogne

Le lapin-fauve de Bourgogne n'est pas une race nouvelle obtenue par un croisement de différentes variétés entre elles, c'est au contraire un lapin dont l'existence ,d'après les renseignements puisés à bonne source, date d'au moins un siècle, sinon plus. C'est une race qui a toujours eu une valeur notable et dont un travail de sélection activement conduit et bien compris pendant une dizaine d'années a fait le lapin idéal comme rapport ; il tient aussi une place honorable dans nos grandes expositions.

Primitivement, l'animal qui nous occupe était un vulgaire lapin de choux élevé à la diable, comme tant d'autres, par les paysannes bourguignonnes qui n'avaient aucun souci des principes d'hygiène de sélection ou consanguinité. Ceci d'après M. A. Benard, le rénovateur de la race.

Or, quand après avoir distingué sa valeur et ses mérites, on a voulu s'occuper de ce lapin, il a fallu lui donner un nom qui fut dicté par sa couleur et son pays d'origine ; aujourd'hui, pour tout le monde, c'est le fauve de Bourgogne.

Autrefois, sa robe fauve n'était pas très uniforme, on trouvait très souvent des sujets avec une ligne blanche en tête, le tour du cou blanc ainsi que le bout des pattes. Jamais cependant on ne remarquait de noir. En même temps qu'elle l'irait sa belle couleur fauve, la sélection a augmenté son poids d'un tiers environ.

Son aire géographique est assez restreinte. bien qu'aujourd'hui il se répande un peu partout. Le fauve de Bourgogne domine cependant dans certaines régions et il semble qu'il a des dispositions à adopter la partie où l'on cultive la vigne dont il se plaît à savourer les pampres, comme le Bourguignon son maître en aime la grappe féconde et surtout le vin pétillant et généreux.

Le lapin-fauve de Bourgogne est rustique et prolifique ; la femelle est féconde comme la terre qui la nourrit et les nichées sont en moyenne de six à huit petits qui naissent exactement de la couleur des parents.

La mortalité est rare et à trois mois, âge auquel les paysannes bourguignonnes s'empressent déjà de les vendre, ils pèsent parfois deux kilos. Sa peau a cette particularité de n'être jamais tachée, ni par la mue, ni par les coups ; en saison d'hiver, elle est toujours très fourrée et pour ces diverses raisons elle a une valeur supérieure à beaucoup d'autres.

Le fauve de Bourgogne est calme et bon enfant, il s'engraisse facilement, possède un excellent appétit sans être un raffiné ou un délicat, c'est un bon lapin de rapport, pratique, venant vite et bien, qui peut être opposé aux meilleures races.

STANDARD DU FAUVE DE BOURGOGNE

Apparence générale. — Aspect calme et tranquille ; proportions régulières, formes harmonieuses, larges, fortes et ramassées, l'ensemble dénote la vigueur et la santé.

Tête. — Forte et large chez le mâle ; fine et plus allongée chez la femelle.

Œil. — Bien ouvert, de grandeur moyenne, iris gris marron, pupilles bleue très foncée dans les deux sexes.

Oreilles. — Fortes, bien ouvertes, mais légèrement bombées du côté de la face interne se touchant à leur base longueur moyenne (treize centimètres).

Cou. — Court et gros dans les deux sexes.

Poitrine. — Nul chez le mâle ; admis peu développé chez la femelle adulte.

Pattes. — Courtes et fortes.

Poids. — Poids moyen d'un adulte mâle 4 kilos ; femelle, 4 kilos 500.

Couleur. — La couleur générale est d'un jaune fauve uniforme, fauve d'un ton chaud et le plus rouge possible. L'œil est cerclé de blanc pâle se fondant avec le fauve ; le dessus de la tête est généralement d'un blanc pâle qui va en diminuant jusque derrière les mâchoires ; les oreilles fauves dans leur partie externe sont pourvues intérieurement de poils blancs, le bord est marqué de cette même couleur. Le dessus des pattes, du ventre, de la queue est blanc, sauf la partie interne des cuisses qui est légèrement fauve. Les parties blanches ont tendance à s'accentuer avec l'âge.

Paul DUBUS.

Réponse à des demandes de renseignements

RENVERSEMENT DE L'OVIDUCTE

Mme Jeanne D... à Pont-de-la-Deûle. — Le renversement de l'oviducte, dont sont atteintes vos poules, caractérise un accident grave qui se produit d'ordinaire chez les pondeuses trop grassee en fin de ponte.

La ponte abondante, la pression excentrique exercée par la graisse abdominele chez les sujets trop fortement nourris et peut-être un certain état d'inflammation de l'oviducte, sont les causes ordinaires de son renversement.

L'accident se traduit par l'apparition au niveau du cloaque d'une masse hernière de couleur rouge et parfois rouge violacé.

Le mieux est de sacrifier sans attendre les sujets accidentés ; ils sont très bons pour la consommation.

Donner aux autres volatiles pendant un certain temps une alimentation rafraîchissante, consistant en : pain trempé, graine de lin, son humids, verdure, etc...

LA COLOMBINE

La colombine, ou fiente de pigeon, est un des plus puissants engrais que l'on puisse employer.

L'alimentation des pigeons étant presque exclusivement composée de grains, fournit nécessairement un engrais moins aqueux, plus chaud, et plus énergique que celui des volatiles de la ferme.

La colombine de pigeon renferme 80 % d'azote, tandis que le fumier ordinaire n'en contient que 4 %.

Un pigeon peut donner jusque 40 grammes environ de colombine par jour.

Voici l'analyse de ce précieux engrais :

Substances organiques	81,46
Sulfate de chaux	5,04
Phosphates	7,75
Sels alcalins	5,75
Total	100,00

Il faut employer la colombine en petite quantité, et, si l'on veut, la mélanger avec un peu de cendres, car un hectolitre de cette substance fume aussi bien que mille kilos de fumier de cheval.

P. D.

Le contrôle des pommes de terre et tomates dans les zones doryphorées

Le « Journal Officiel » a publié l'arrêté suivant concernant la circulation des pommes de terre, tomates et aubergines originaires et en provenance des pays étrangers indemnes de doryphore :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 28 mai 1924 fixant les conditions sous lesquelles peuvent être réexpédiées les pommes de terre, tomates et aubergines originaires et en provenance de pays étrangers indemnes de doryphore et importées par le port de Bordeaux, sont applicables aux importations de ces produits effectuées par tous les ports situés dans une zone contaminée par le doryphore ou dans une zone de protection. Ces dispositions sont également applicables dans les gares de la frontière terrestre situées dans lesdites zones et où le transbordement de la marchandise est indispensable en raison de la différence d'écartement des rails.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat directeur général des douanes et le directeur de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 3 avril 1936.

Paul THELLIER.

La Confédération nationale des planteurs de chicorée à café

La loi du 24 mars 1936 prévoit le contingentement de la culture de la chicorée à café en France.

En vue de son application, les planteurs et planteurs sécheurs ont formé « La Confédération Nationale des Planteurs de chicorée à café ».

Le Conseil d'administration de ce groupement est présidé par M. Debavelaere, président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Dunkerque, aidé de : MM. Beauvalot, syndicat de Bourbourg ; Calais Lucien, cultivateur à Saint-Tricat ; Courcot Siméon, cultivateur à Loon-Plage ; Deciemy, cultivateur à Andres, par Guines ; Delpierre, Coopérative Saint-Valéry-sur-Somme ; Desmidt Léon, cultivateur à Bourbourg ; Hornain Paul, cultivateur à Mérignies ; Lefebvre Adrien, cultivateur à Marck-en-Calaisis ; Lelong Georges, cultivateur à Salomé ; Périlliat Charles, cultivateur à Marck ; Rocou, syndicat de Quarouble ; Ryckebusch, cultivateur à Bourbourg-Campagne ; Vambaelinghem, cultivateur, pr. syndicat de Petite-Synthe ; Vandevoorde, cultivateur pr. syndicat de Moëres ; Verva Paul, cultivateur à Saint-Omer-Cappel ; Werquin, cultivateur à Saint-Folquin.

Secrétaire général : M. Demesmay Henry, ingénieur agricole à Canchomprez-Templeuve (Nord).

Tous les planteurs et planteurs sécheurs qui désirent obtenir des renseignements sont priés de bien vouloir s'adresser au secrétaire général.

Nous demandons instamment à tous les producteurs de chicorée à café d'adhérer à la Confédération le plus rapidement possible, ce qui permettra de renforcer la défense de cette production.

LA CÉRÈS La plus ancienne des ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE demande des Agents partout où elle n'est pas représentée. Direction : 8, rue de l'Isly, **Paris** (8e).

9105

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

LE SYNDICAT DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU NORD INTENTE UN PROCES A LA VILLE D'HAZEBROUCK

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture a tenu séance mardi, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Peberay, président, assisté de MM. Luzy, Bouton d'Agnères, conseillers de Préfecture ; M. Bonneville faisant fonction de commissaire du Gouvernement.

Le Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord y intentait un procès à la ville d'Hazebrouck. Il s'agissait d'empoisonnements constatés du canal d'Hazebrouck à Morbecque, à la Motte-au-Bois, par suite de déversements des eaux résiduaires polluées par des industries, des égouts de la ville d'Hazebrouck.

Le Syndicat ayant effectué des réempoissonnements réclame une somme de 50.000 francs de dommages-intérêts à la ville delinquante.

En outre, il réclame une expertise ayant pour but d'évaluer l'importance des travaux nécessaires pour obvier à cet état de choses.

L'affaire a été mise en délibéré.

FÉDÉRATION NATIONALE DES VOLONTAIRES BELGES (SECTION DU NORD)

Les sociétaires sont priés d'assister à la Fête Jeanne d'Arc, le 10 mai, rassemblement au drapeau à 10 h., rue Nationale près place de Strasbourg.

La section se chargeant d'établir les certificats de résidence annuels pour les sociétaires ayant encore des obligations militaires ceux-ci sont priés de se presenter munis de leurs papiers militaires, le dimanche 17 mai, de 10 à 12 h., au Bar de l'Echo, Grand-Place, Lille où une permanence sera organisée à cet effet.

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247 m. 3). — **Mercredi 6 Mai.** — 8 h. 50 : Relais de Paris P.T.T. : Bulletin météorologique. — 7 h. : Relais de Paris P.T.T. : informations ; Revue de la Presse. — 7 h. 40 : Disques : Musique et chants militaires : Debout les morts ! Pas cadencé des sans culottes, Orchestre direction Gourdin ; Le Régiment de Sambre-et-Meuse, Marche Lorraine, chanté par Gerbel ; Marche indienne, Le Bombardier (pas redoublé), Musique de la Garde Républicaine. — 8 h. : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Revue de la Presse. — 8 h. 40 : Disques (même programme qu'à 7 h. 40). — 9 h. : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Revue de la Presse. — 11 h. : Relais de Limoges P.T.T. : Concert. — 11 h. 50 : Relais de Paris P.T.T. : Cours commerciaux ; Bulletin météorologique. — 12 h. : Disques : Rendez-vous : Rendez-vous chez Lehar (pot pourri), Orchestre ; Rendez-vous sous la pluie (chanson), Jean Sablon ; Rendez-vous des vers luisants (sérénade), Orchestre. — 12 h. 15 : Relais de Montpellier Languedoc : Concert. — 13 h. 15 : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Physionomie d'ouverture de la Bourse des valeurs de Paris. — 13 h. 30 : Relais de Montpellier Languedoc : Concert. — 14 h. : Cours de la Bourse de Lille. — 14 h. 20 : Relais de la Tour Eiffel : Cours divers. — 14 h. 30 : Relais de Paris P.T.T. : Concert organisé par l'Œuvre de la Radio aux Aveugles. — 15 h. 45 : Relais de la Tour Eiffel : Bourse. — 16 h. : Concert de Musique de Chambre : Trio n° I Opus 63 (Schumann) ; Passacaille pour violon et violoncelle (Haendel) ; Trio en sol (Mozart). — 17 h. : Relais de la Tour Eiffel : Cours divers. — 17 h. 10 : Disques : Rêveries : Rêverie (solo d'orgue) ; Rêverie (trio pour violon, violoncelle et piano) ; Rêverie (solo de violon) ; Rêverie pour cor (rodance). — 17 h. 30 : Causerie universitaire : « Qu'est-ce que l'intérêt général ? », par M. Lasserre, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Lille. — 18 h. : Disques : Les Echos : Echo von Wetterhorn (solo de cor), Les Echos des bois d'Avron, Le Cercle Saint-Hubert ; Echos du vallon (tyrolienne), Echos Pyrénéens (tyrolienne), Andréany ; Echos de la Suisse primitive (valse), Orchestre ; Echos de Scharlig (Ecossaise), Orchestre ; Echos Waltz (valse) ; Echos du désert (intermezzo oriental), Orchestre. — 18 h. 30 : Relais de Paris P.T.T. : Radio Journal de France. — 19 h. : Concert avec le concours de l'Orchetre de la Station sous la direction de M. Maurice Soret : Pierrot joyeux ; Fantasie sur l'Amour masqué, opérette ; Pierrot poète, ballet : a) Mazurka des Pierrots, b) Pierrot et Colombine, c) Colombine gavotte, d) Valse des Colombines ; Suite persane ; Pèlerinage à Rok Nabad : Danse des esclaves, Danse des Rafis, Fête des roses à Schiras ; Bleu et Blanc, suite de valses ; Prélude du Déluge, poème hébraïque ; 5e Valse ; Champion du Sport, marche. — 20 h. : Indication de l'heure ; Disques : Quart d'heure de piano Hot et Jazz Hot : Saint-Louis blues (piano hot), Red Jill rag (piano hot), Herman Chitison ; Snappy Rhytm (solo de piano avec orchestre), Hot-fox, Al, Romans ; Drop that sack, Un Jazz Hot. — 20 h. 15 : Causerie horticole de M. Lenfant, professeur spécial d'ohrticulture attaché à la direction des services agricoles. — 20 h. 30 : Concert de l'Association des Professeurs du Conservatoire de Tourcoing. — 22 h. 30 : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Bulletin météorologique.

RADIO PARIS (1.648 m. 2). — 7 h. : Danses des gnomes (Liszt). — 7 h. 15 : Presse. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. : Droit administratif. — 8 h. 55 : Marche des Ecoliers ; Marche des Vins de France. — 11 h. : Les Noces de Jeannette ; Quatrième Symphonie (Beethoven) ; Le Désert (David) ; Suite brève Aubert. — 12 h. : Causerie agricole. — 12 h. 10 : Assurances sociales. — 12 h. 15 : Carmen ; Marche (Debussy) ; Danses béarnaises (Bordes) ; Suite funambulesque (Busser), etc. — 12 h. 45 : Chronique. — (14 h.) : Causeries. — 14 h. 30 : Station coloniale. — 16 h. : Un peu d'amour ; Sympathie ; Petite Brunette aux yeux doux ; Tango du rêve ; La valse viennoise ; Ne dis plus rien ; Ne dis pas toujours ; Je t'aime trop pour parler d'amour ; L'amour en fleurs. — 16 h. 30 : Œuvres de Ravel ; Tzigane ; Don Quichotte à Dulcinée ; Tocsata ; Trois beaux oiseaux de Paradis. — 17 h. : Causerie. — 17 h. 15 : Courrier des livres. — 17 h. 30 : Concert : Concerto en fa (Gaubert) ; Marine (Lalo) ; Le Solitaire (Saint-Saëns) ; La Procession (Franck) ; Je t'aime (Grieg). — 18 h. : Demi-heure des jeunes. — 18 h. 30 : « Histoire du théâtre lyrique en France ». — 19 h.30 : Demi-heure de poésie. — 20 h. : Sonate « Le Tombeau » (Leclair) ; Dixième Sonate (Anet, transc. Darius Milhaud). — 20 h. 30 : Presse. — 20 h. 45 : Théâtre de Tristan Bernard : Le Fardeau de la liberté ; Les pieds nickelés ; Allez, Mesdiseurs ; Sylverie ou les Fonds Hollandais ; Dalay. — 22 h. 45 : Danses. — 23 h. 15 : Marche des petits soldats de plomb (Pierné) ; Kleis (Gabriel-Marie) ; Trot de cavalerie (Rubinstein) ; Promenade à l'étang (Schmitt) ; En Camargue (Delmas) ; Les Baigneuses (Ganne) ; Katarina-Czardas (Michiels).

TOUR EIFFEL (206 m.). — 14 h. 30 : Poste Colonial : Œuvres de Glück, d'Indy, Fauré. — 16 h. : Télévision. — 16 h. 30 : Radio Scolaire : Sciences naturelles. — 18 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 15 : Lucie de Lammermoor (Donizetti).

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 7 h. 10 : Disques. — 7 h. 30 et 8 h. 30 : Presse. — 12 h. 5 : Disques. — 12 h. 30 : Orchestre. — 12 h. 49 : Opérette : Fiosale. — 13 h. 20 : Concert. — 13 h. 30 : Danse. — 18 h. 20 : Emission israélite. — 18 h. 49 : Le Prince Igor. — 19 h. 35 : La Fille de Mascotte et Le Pré aux clercs. — 19 h. 50 : Les Pêcheurs de perles ; Mireille et Mignon. — 20 h. 15 : Simone à la petite ville. — 21 h. 10 : Fantaisies. — 22 h. : Orchestre. — 22 h. 30 : Musique légère.

PARIS P.T.T. (431 m. 7). — 7 h., 8 h. et 9 h. : Informations ; Presse. — 9 h. 50 : Lecture. — 11 h. : Limoges. — 12 h. : Tourisme. — 12 h. 15 : Montpellier. — 12 h. 30 : Bourse. — 13 h. 15 : Informations. — 14 h. : Esperanto. — 14 h. 20 : Causerie médicale. — 14 h. 30 : « Radio aux Aveugles ». — 16 h. : Causerie. — 16 h. 10 : Actualités scientifiques. — 16 h. 20 : Le mouvement intellectuel en France par Savarit. — 16 h. 30 : Télévision. — 17 h. : Concert : Suite en ré (Gallon) ; Sérénade (Larmanjat). — 17 h. 35 : Chronique maritime. — 17 h. 40 : Causerie médicale. — 17 h. 55 : Chronique commerciale. — 18 h. : Le Marchand de sable qui passe ; Mélodies : Clair de Lune ; Le Temps des lilas ; L'invitation au voyage ; La Captive (eBrlioz). — 18 h. 30 : Radio Journal de France. — 19 h. 30 : Météo. — 18 h. 38 : Deuxième suite de la musique pour Faust (Henry Bataille) ; Prélude d'Armor (Lazarri). — 20 h. : Tourisme. — 20 h. 15 : Chronique. — 20 h. 20 : Mme Roger-Miclos : piano : Barcarolle en la mineur ; Fugue (Mendelssohn) ; Onzième Rhapsodie hongroise (Liszt). — 20 h. 30 : Musique de chambre : Deux sonatines en la mineur et en ré mineur (F. Schubert) ; Air d'Hébé (Rameau) ; Canzonetta (Rosa) ; La Pastorelle ; Ariette de Goldoni (Schubert) ; Dimanche ; Sonate (Schubert) ; Nocturne (Schubert) ; Etudes latines (Poulenc) ; Premier quatuor à cordes (Berg). — 23 h. : Informations des Etats-Unis.

FECAMP (269 m. 5). — 11 h. : Musique classique. — 12 h. : Scènes comiques. — 12 h. 30 : Ciboulette (Hahn) ; Chants russes (Lalo). — 21 h. 15 : Concert avec la Lyre Maritime de Fécamp.

STRASBOURG (349 m. 2). — 7 h. 30 : Disques. — 11 h. : Limoges. — 12 h. : Station coloniale. — 17 h. 30 : Concert : Disques. — 13 h. 10 : Disques. — 14 h. 30 : Divertissement (Lalo) ; Solo de violon ; Fragments symphoniques de La Walkyrie (Wagner) ; Les Perles (Leroux) ; Marche orientale (Granados). — 18 h. 45 : Disques. — 19 h. 10 : Disques. — 20 h. 30 : Chanson d'amour, opérette de Berté (Schubert).

TOULOUSE RADIO (328 m. 6). — 11 h. 45 : Danse. — 12 h. : Airs d'opérettes. — 13 h. 10 : Marches militaires. — 13 h. 20 : Mélodies. — 13 h. 40 : Extraits de films. — 14 h. : Chœurs régionaux. — 17 h. 45 : Tangos. — 18 h. : Airs d'opéras-comiques. — 18 h. 15 : Orchestre de salon. — 18 h. 40 : Quadrille des lanciers. — 18 h. 55 : Mélodies viennoises (Zeller). — 19 h. : Airs d'opérettes. — 19 h. 40 Orchestre. — 20 h. 10 : Orchestre. — 20 h 25 : Orchestre — 21 h. 10 : Je veux. — 21 h. 20 : Nina Rosa (Romberg). — 22 h : Concert. — 22 h. 15 : Mélodies. — 22 h. 40 : Danse. — 23 h. : Scènes comiques. — 23 h. 15 : Orchestre viennois. — 23 h. 40 : Extraits de films. — 0 h. 5 : Fantaisies. — 0 h. 20 : Bal champêtre.

BRUXELLES FRANÇAIS (483 m. 9). — 14 h. : La Radio Scolaire. — 17 h. 45 : de Rabindranath Tagore : Amal et la lettre du roi. — 20 h. 40 : Les Noces (Strawinsky). — 21 h. 5 : Poèmes de Rabindranath Tagore. — 21 h. 20 : L'Attente (Schoenberg) ; Aimeas (Roussel).

BRUXELLES FLAMAND (321 m. 9). — 20 h. : La Chauve-Sourie (Strauss) ; Rondo capriccioso (Saint-Saëns) ; Kosatchoque (Dargomisky) ; Pittoresque (Maës) ; Le Freischütz (Weber).

BINCHE-RADIO (201 m. 1). — A 10 h. : Marches : El Capitan ; Colonel Bogey. — A 10 h. 15 : Danses : Botince viéjos : Tante to tradio ; Pero aquél muchacho ; Poes, Poes, Poes. — A 10 h. 30 : Morceaux demandés. — A 11 h. : Chants : Ne parles plus d'amour ; C'est oui, c'est non ; La tra-la-la du Cabarion ; J'ai rêvé qu'on me disait je t'aime ; Vive Paris ; Elle est de Marseille ; A Magali, O mes amours. — A 11 h. 30 : Orchestre musette ; Tout va bien ; Quand Bébert en joue ; La pianiste du dancing ; Au son de l'accordéon ; Il n'y a pas de raison ; Vertige ; Zita. — A 12 h. : Auditorium de Mons. Emission de la Sermo. — A 13 h. : Fin de l'émission. — A 21 h. : Cabaret artistique organisé par l'édition du Centre de la Gazette de Charleroi. — A 22 h. : Morceaux demandés.

LUXEMBOURG (304 m.). — 12 h. 40 : Sous bois (Staub) ; Dans la forêt viennoise (Friedmann) ; Le Lac d'amour (La Gye) ; Sous l'arbre (Runckel) ; Danse (Debussy) ; Indian canzonetta (Dvorak) ; Marche militaire française (Saint-Saëns). — 14 h. 5 : Sonate en sol (Bach) ; Sonate en do (Mozart) ; Sonate en ré (Beethoven). — 21 h. : Ray Ventura. — 21 h. 30 : Music-Hall.

DROITWICH